

L'ensemble des services de Santé, Sécurité au Travail (SST) de la MSA certifiés par l'Afnor

Communiqué de presse
15/10/2025

L'ensemble des 35 services de Santé Sécurité au Travail en Agriculture du réseau MSA viennent d'obtenir la certification AfnorSpec 2218 de niveau 1.

Cette certification atteste de la capacité des Services de Santé au Travail en Agriculture de la MSA à déployer une offre socle solide en matière de :

- ➔ Prévention des risques professionnels
- ➔ Suivi individuel de l'état de santé
- ➔ Prévention de la désinsertion professionnelle

L'obtention de ce premier niveau marque une étape clé de la démarche qualité de la MSA, en lui fixant un prochain cap : atteindre le niveau 2 en 2027.

« Je tiens à remercier et féliciter l'ensemble des équipes SST du réseau MSA, ainsi que les élus mobilisés lors des audits pour l'obtention de ce premier niveau. Au-delà d'un label, cette certification est un gage de qualité, indispensable pour poursuivre notre mission, améliorer nos pratiques et mieux accompagner le monde agricole sur la santé au travail. »

Anne-Laure Torrésin, Directrice générale de la CCMSA

Concrètement, en quoi consiste la certification des services de santé au travail en agriculture ?

Depuis la loi du 2 août 2021, tous les Services de Santé au Travail en Agriculture (SSTA) doivent être certifiés pour conserver leur agrément délivré par les DREETS (services de l'État). Sans certification, impossible de continuer à exercer.

Au-delà de cette obligation, la certification a trois objectifs majeurs :

- ➔ Garantir une offre de service homogène sur tout le territoire ;
- ➔ Encourager chaque SSTA à améliorer son fonctionnement, en s'adaptant à ses moyens et aux besoins des entreprises et des salariés qu'il accompagne ;
- ➔ Mettre l'utilisateur (employeurs et salariés) au centre de la démarche.

Délivrée par l'Afnor Certification en tant qu'organisme tiers indépendant (accrédité par le Comité Français d'Accréditation, COFRAC), la certification AfnorSpec 2218 vise à s'assurer que l'ensemble des services rendus par les SSTA soient réalisés de manière effective et homogène par ces derniers.

À propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 900 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.